

DEC181743DR12

Décision portant cessation de fonctions de M. Paul CERVETTI assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC180616DR12 du 21/02/2018 portant nomination de M. Paul CERVETTI aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Paul CERVETTI, dans l'unité du CNRS n° UMR7343, à compter du 1^{er} juin 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 17/7/2018

Le directeur de l'unité
M. Olivier POULIQUEN

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Ghislaine GIBELLO

Visa du Président d'Aix-Marseille Université
M. Yvon BERLAND